

Agriculture | Gironde: lendemains de gel, « une estimation précise à la fin du mois »



Deux épisodes de gel en avril et mai ont touché le vignoble bordelais. La Chambre d'Agriculture de la Gironde fait le tour des exploitations dans chacune des appellations afin d'estimer le sinistre et orienter les viticulteurs dans leurs démarches auprès des assurances. Les services de la Chambre d'Agriculture de la Gironde se sont rendus dans le Sauternais ce mercredi 15 mai au matin, avant de se rendre à Arbis, proche de Faleyras, dans l'Entre-Deux-Mers. Les estimations actuelles de la Chambre font état de 10% du vignoble bordelais touché au minimum (environ 11 000 hectares).

Deux épisodes de gel en moins d'un mois. Dure loi des séries pour les viticulteurs girondins, qui subissent les frasques du climat depuis plusieurs années déjà. Les conseillers viticoles de la Chambre d'Agriculture de la Gironde font le tour des exploitations du département après l'épisode de gel des 5 et 6 mai derniers. Ce mercredi 15 mai, une réunion est organisée dans une parcelle appartenant à André Faugère, propriétaire viticole à Arbis, dans l'Entre-Deux-Mers. Le viticulteur suit avec attention explications des représentants de la Chambre d'Agriculture de la Gironde. Joël Ortiz fait partie des consultants viticoles envoyés sur le terrain pour guider les agriculteurs sur les conduites à adopter pour limiter au maximum les dégâts.

Joël Ortiz prend à l'exemple un pied de vigne pour expliquer comment se matérialisent les dégâts liés au gel : « en cas de gelée totale, une nécrose va s'installer sur le pied. Dans une situation de gelée partielle, si le bourgeon a été touché, il est possible qu'un contre-bourgeon apparaisse et que des grappes puissent grandir jusqu'au bout. Dans tous les cas, il faut attendre quatre semaines pour constater les résultats liés au gel. Ici en l'occurrence, il faut attendre encore 15 jours minimum ». Pour l'heure, sans avoir fini le tour des exploitations, la Chambre d'Agriculture de la Gironde annonce 8 à 10% du vignoble bordelais touché par l'épisode de gel des 5 et 6 mai derniers. Les dégâts sont parfois très localisés. Ainsi, d'une parcelle à l'autre, la vigne peut avoir été épargnée.

« Une double sanction »

L'impact du gel est à la fois économique et temporel. En effet, « les récoltes peuvent être retardées dans le cas d'une gelée partielle, explique Joël Ortiz. En attendant, la perte, même faible, liée au gel coûte cher aux viticulteurs, parce qu'ils vont produire un peu moins, donc vendre moins. Le gel est une double sanction ».

Amandine Noriega est propriétaire à Arbis depuis moins d'un an. Elle a subi l'épisode de début mai, mais également celui des 11 et 12 avril dernier. « Des contre-bourgeons commençaient à sortir après l'épisode d'avril, mais celui de mai les a cramés. J'ai quatre hectares qui ont mangé ». La récolte de la viticultrice sur ces quatre hectares devrait être compromise. D'après Joël Ortiz, « en ne subissant qu'un seul épisode, une récolte est possible, en revanche si vous avez été touché en avril et en mai, ça va être compliqué. La meilleure chose à faire est de commencer à travailler pour 2020 dès cet automne ».

La Cellule de Crise de la Chambre d'Agriculture de la Gironde invite tous les agriculteurs du département à déclarer leurs dégâts par le biais d'un [formulaire](#) sur son site internet. L'institution met également à disposition une [note explicative](#) des méthodes à mobiliser suite aux épisodes de gel dans les cultures, qui subissent les aléas climatiques (grêle, sécheresse, gel, etc.) depuis près de 15 ans.

Yoan Denéchau

*Crédit Photo : Yoan Denéchau
Publié sur [aqui.fr](#) le 16/05/2019*

[Url de cet article](#)